

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'EGAN-SUD**

Le conseil de la municipalité de Egan-Sud siège en séance ordinaire, ce mardi 1^{er} mars 2022 par voie de visioconférence, tel que requis par l'arrêté numéro 2021-090 du 20 décembre 2021.

Sont présents à cette visioconférence, le maire M. Neil Gagnon et les conseillers suivants: M. Patrick Feeny, M. Jeannot Émond, M. Jean-René Martin Yvan St-Amour. Les conseillers M. Gilles Patry et M. Pierre Laramée ont motivé leur absence. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par visioconférence: Mariette Rochon, directrice générale et greffière-trésorière.

2022-03-R5956 Ouverture de la séance par visioconférence

CONSIDÉRANT QUE depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à cette séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil confirme que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient tenues sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence;

Que la séance soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables soit, ici le site internet de la municipalité.

Adoptée.

2022-03-R5957 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé, qu'il demeure ouvert et que les points suivants soient ajoutés :

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2022
4. Période de questions

Administration générale

- 100.1 MRCVG – Projet pilote gouvernance locale – Demande appui des municipalités locales
- 100.2 CAP Santé Outaouais – Proclamation journée nationale santé mentale 13 mars 2022
- 100.3 Suicide détour – Soutien financier – Maison d'hébergement de crise
- 100.4 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie 17 mai 2022
- 100.5 MRCVG – Facture à payer
- 100.6 Dépôt des formulaires DGE-1038 – Financement municipal

Conseil municipal

- 110.1 CCMVG – Carte de membres 2022

Gestion financière et administrative

- 130.1 Présentation des dépenses payés, à payer et salaires au 28 février 2022

Sécurité publique

Voirie

- 300.1 Ville de Maniwaki – Étude construction 2^e pont – demande appui
- 300.2 MRCVG – Budget spéciaux dédiés à la Route 105 et A5 – Demande appui

Environnement

Aménagement et urbanisme

Loisirs, Culture et bibliothèque

- 700.1 Ste-Thérèse-de-la-Gatineau – Unis pour la faune – Demande appui
- 700.2 Rallye Perce Neige – Changement de date et Shake Down chemin des Eaux

Correspondance officielle reçues

- 800.1 MRCVG – Conseil en bref – Séance du 15 février 2022
- 800.2 Vidéotron – Réponse pour internet haute vitesse Route 105
- 800.3 MSP – Suivi dossier chemin Montcerf
- 800.4 Ville de Gracefield – Pompiers volontaires Code d'éthique

Varia

Période de questions

Levée de la séance

Adoptée.

2022-03-R5958 Adoption du procès-verbal séance ordinaire du 8 février 2022

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2022 soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question pour les membres du conseil pour cette séance.

2022-03-R5959 Appui MRC – Projet pilote de gouvernance locale en santé et services sociaux

CONSIDÉRANT QUE la MRCVG a adoptée par sa résolution 2022-R-AG069 un projet pilote de gouvernance locale en santé et services sociaux;

CONSIDÉRANT QUE la MRCVG sollicite l'appui des municipalités locales de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Patrick Feeny, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud appui la MRCVG dans le projet pilote de gouvernance locale en santé et services sociaux qui sera déposé au gouvernement du Québec.

Adoptée.

2022-03-R5960 Proclamation de la journée nationale de la santé mentale positive le 13 mars 2022

Considérant que le 13 mars 2022 est la première *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

Considérant que le 13 mars 2020 – date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19 – représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

Considérant qu'il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres, dont CAP Santé Outaouais dans notre région, lancent le 13 mars 2022 leur Campagne de promotion de la santé mentale sous le thème choisir, c'est ouvrir une porte;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et CAP Santé Outaouais offrent au cours de la Campagne de nombreux outils et des ateliers favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisables tout au long de l'année;

Considérant que dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale;

En conséquence, il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité d'Egan-Sud proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite toutes et tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de la municipalité à faire connaître les outils de la Campagne de promotion de la santé mentale en Outaouais sous le thème choisi, c'est ouvrir une porte – www.capsante-outaouais.org.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Le point 100.3 sera remis à une séance subséquente.

2022-03-R5961 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée.

2022-03-R5962 Factures de la MRC Vallée de La Gatineau

Il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la directrice générale soit autorisée à payer les factures de la MRCVG dès la réception de celles-ci, afin d'éviter les arrérages causés

par l'attente des séances du conseil. Ces factures seront présentées aux membres du conseil lors de la séance suivante pour acceptation officiel.

Adoptée.

ANNOTATION NO : 1

Note au procès-verbal à l'effet que la directrice générale et greffière trésorière a déposé les formulaires DGE-1038 sur le financement municipal, remis par les membres du conseil municipal suite à leur élection en novembre dernier.

2022-03-R5963 Carte de membre – Chambre de commerce CCMVG

Il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Patrick Feeny et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte de payer un montant de 241.45\$ à la Chambre de commerce de Maniwaki et la Vallée-de-la-Gatineau pour sa cotisation annuelle de 2022.

Adoptée.

2022-03-R5964 Adoption des dépenses payées et à payer et salaires

Il est proposé par le conseiller M. Yvan St-Amour, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses suivantes soient payées :

Les dépenses payées au 28-02-2022 au montant de	18 934.09\$
Les dépenses à payer 28-02-2022 au montant de	66 658.05\$
Les salaires payés au 28-02-2022 au montant de	6 060.01\$

Adoptée.

2022-03-R5965 Demande Ville de Maniwaki – Étude 2^e pont

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki nous a fait parvenir une résolution no : 2022-02-021 concernant une étude pour la construction d'un 2^e pont sur la Rivière Désert;

CONSIDÉRANT QUE qu'un seul pont peut engendrer de grave problème au niveau de la sécurité des résidents, commerces ainsi que l'hôpital situés au nord de la Ville de Maniwaki;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal d'Egan-Sud appui la demande au ministre des Transports M. François Bonardel de réaliser une étude pour la construction d'un 2^e pont sur la rivière Désert.

Adoptée.

2022-03-R5966 Demande au ministère des Transports – Budgets spéciaux dédiés à la Route 105 et à l'autoroute 5

ATTENDU QUE par la résolution no : 2022-R-AG071 de la MRCVG concernant la demande au ministère des Transports que des budgets spéciaux hors programmation régulière soient dédiés aux travaux requis pour l'amélioration de l'état de la route 105 et la réalisation du projet de prolongement de l'autoroute 5;

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Egan-Sud a aussi des préoccupations à l'égard de la sécurité des automobilistes circulant sur la route 105;

ATTENDU QUE le conseil municipal d'Egan-Sud demande que des sommes soient aussi attribuées au projet de prolongement de l'autoroute 5;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jean-René Martin, appuyé par le conseiller M. Jeannot Émond et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les membres du conseil d'Egan-Sud appui la demande de la MRCVG concernant les budgets spéciaux dédiés à la route 105 et à l'autoroute 5.

Adoptée.

2022-03-R5967 Appui Municipalité Ste-Thérèse-de-la-Gatineau – Unis pour la faune

CONSIDÉRANT les préoccupations des municipalités de la MRCVG, concernant la gestion du cerf de Virginie;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a eu d'actions concrètes de prise suite à la demande du 24 février 2021 d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Yvan St-Amour et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité appui la municipalité de Ste-Thérèse-de-la-Gatineau concernant la demande à la MRCVG de travailler avec le MFFP dans le but de trouver des solutions pour préserver les cerfs de Virginie.

Adoptée.

2022-03-R5968 Rallye Perce Neige

ATTENDU QU'à cause de la Covid-19, l'organisation du Rallye Perce Neige a dû changer de date;

ATTENDU QUE la température les empêche de faire la spécial Marianne dans la municipalité d'Egan-Sud;

ATTENDU QUE par contre ils veulent quand même continuer de faire leur Shake Down le 1^{er} avril prochain sur le chemin des Eaux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil autorise le Rallye Perce Neige 2022 à tenir le Shake Down le 1^{er} avril sur le chemin des Eaux. Il est aussi résolu que les organisateurs vont prévenir les résidents individuellement et que leur assurance au montant de 5 000 000.00\$ soit maintenue.

Adoptée.

2022-03-R5969 Ville de Gracefield – Pompiers volontaires – Code d'éthique

ATTENDU QUE la Ville de Gracefield demande que les pompiers volontaires soient exclus des lois et règlements applicables en matière de droit municipal, notamment en matière d'éthique et de déontologie;

ATTENDU QUE ces lois interdisent aux pompiers volontaires d'avoir des contrats avec les municipalités, surtout les pompiers volontaires qui sont entrepreneurs;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal d'Egan-Sud appui la Ville de Gracefield dans sa demande au MAMH de modifier le droit municipal québécois afin d'exclure les pompiers volontaires de l'application de ces dispositions.

Adoptée.

2022-03-R5970 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller M. Jeannot Émond, appuyé par le conseiller M. Jean-René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la présente séance soit levée. Il est 19h30.

Adoptée.

M. Neil Gagnon
Maire

Mme Mariette Rochon
Directrice générale
Greffière-trésorière